

**Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel
et l'accès à la justice en matière d'environnement
Quatrième session
Chisinau, 29 juin-1^{er} juillet 2011
Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire
Questions de fond: participation du public aux travaux
des instances internationales**

**Communiqué du Le Président de l'Équipe spéciale de la participation
du public aux travaux des instances internationales**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, membres des délégations, des Organisations non Gouvernementales, experts nationaux et internationaux, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous après 3 années de travail en tant que Président de l'équipe spéciale sur la participation du public dans les forums internationaux. Je souhaiterais faire un bilan rapide de cette période et donner quelques perspectives sur l'évolution de cet axe très important de la Convention.

Tout d'abord, les enjeux de la participation du public dans les forums internationaux ont fortement augmenté au cours des trois dernières années, et on peut le constater à partir de deux faits essentiels.

Le premier est simple : au fur et à mesure du renforcement des préoccupations environnementales dans nos sociétés européennes, la société civile attend de plus en plus des négociations internationales, considérées comme déterminante pour répondre aux défis environnementaux. Au-delà de l'échec de la Conférence de Copenhague, il faut retenir le niveau très élevé des attentes des peuples vis à vis de leurs négociateurs, et leur exigence, déçue cette fois, de résultats.

Le second constat est moins visible, mais il est en partie le fruit du travail de l'équipe spéciale depuis 2005 : les forums internationaux sont confrontés à de nombreux défis sur la participation du public et se tournent de plus en plus vers la convention d'Aarhus pour y chercher des enseignements et des outils.

Je voudrais maintenant évoquer le travail mené par l'équipe spéciale. Tout d'abord en remerciant toutes les personnes qui ont participé aux nombreuses réunions, et notamment aux ateliers de juin 2010 et février 2011. Les rapports des 4eme, 5eme et 6eme réunions et ceux des ateliers vous ont été communiqués, et sont disponibles sur le site de la Convention. La totalité des résultats et des recommandations y sont présentés. Le mandat qui nous a été donné à Riga prévoyait, pour simplifier, deux volets à notre travail.

Le premier volet consistait à poursuivre et capitaliser sur la coopération avec les autres forums internationaux. Un document est aujourd'hui disponible, qui est le fruit de ce travail et qui s'intitule Bonnes pratiques et défis de la participation du public dans les forums internationaux. Il est traduit sous la forme d'un document officiel de l'ONU et peut être distribué très largement. Je précise que la dernière réunion de l'équipe spéciale a fait des contributions importantes à ce document.

Sur ce travail avec les forums internationaux, notre équipe a aussi tenu un atelier spécifique en février 2011, dans lequel nous avons pu tirer les leçons de l'expérience de la Convention cadre sur le changement climatique de l'ONU (UNFCCC), faire émerger différentes questions à propos de la préparation de Rio+20. Nous avons également engagé une collaboration très concrète avec les accords environnementaux relevant de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, et avec les institutions financières internationales. Ces institutions sont confrontées à des problématiques très importantes dans leurs relations avec le public, et les échanges ont été très riches.

Le second volet consistait à s'intéresser davantage aux obligations des Parties liés à l'article 3-7 de la Convention, afin d'aider ces Parties à les mettre en oeuvre, au niveau national et international, avec leurs partenaires nationaux et internationaux, dans la préparation, puis dans le déroulement des négociations internationales. Pour cela, un atelier a été organisé en juin 2010, avec de nombreux participants. Le nombre et la qualité des présentations a permis de nombreux échanges, cherchant le plus souvent à tirer des recommandations pratiques à partir des cas présentés. Cet atelier a notamment permis un travail en direction de la Convention cadre sur le changement climatique de l'ONU (UNFCCC), à travers la diffusion du résumé de l'atelier aux Points Focaux nationaux, à temps pour que les Parties puissent soumettre leurs contributions à la convention cadre sur les questions de participation du public. Cet atelier a permis plus globalement d'identifier les points à travailler plus particulièrement au niveau national, à partir d'un grand nombre d'expériences présentées.

Aujourd'hui, le Groupe de travail des parties a abouti à une proposition de décision qui constituerait un mandat renouvelé pour la participation du public dans les forums internationaux. Ce mandat confirmerait la poursuite du travail avec les forums internationaux qui le souhaitent, permettrait d'accentuer le travail au niveau national, avec des outils tels que la formation, ou le développement de coopérations bilatérales ou par groupes de Parties, sur le sujet. Ce mandat élargit en fait les ambitions et les outils pour la mise en oeuvre de PPIF, dans les directions identifiées comme prioritaires. Il est crucial que les points focaux nationaux prennent toute leur responsabilités dans la coopération avec leur collègues impliqués dans les autres négociations internationales, afin de promouvoir auprès d'eux les principes de la Convention. A ce sujet, plusieurs pays ont fait part de leurs initiatives au niveau national, notamment des études approfondies auprès des négociateurs et des officiels, afin de les informer de leurs obligations liées à la Convention et aux Lignes directrices d'Almaty, et de connaître leurs pratiques et contraintes dans ce domaine.

Enfin, ce mandat sera conduit dans les trois prochaines années, dans une arène différente. L'équipe spéciale a permis de progresser, et la participation du public dans les forums internationaux nécessite aujourd'hui un pilotage à la fois plus élevé du point de vue politique, et une souplesse permettant de mettre en oeuvre le mandat avec des outils variés. C'est pourquoi il est proposé que l'équipe spéciale cesse son activité, et que le groupe de travail des Parties prenne en charge ce mandat, afin d'y apporter l'intérêt politique nécessaire, qui je le répète, est rendu nécessaire par les attentes et la mobilisation du public et des forums internationaux eux-mêmes. J'en appelle donc au Bureau et au Groupe de Travail des Parties afin qu'ils soient bien conscients que cette évolution leur fait porter des responsabilités nouvelles et très importantes.

J'aimerais pour conclure remercier à nouveau très chaleureusement les participants à l'équipe spéciale, mais aussi les personnes qui ont rendu possible et animé tout ce travail, en particulier Fiona Marshall et toute l'équipe du Secrétariat, ainsi que le gouvernement français pour son soutien à l'équipe spéciale.

Je vous remercie.

Etienne BALLAN